

Département de la  
COTE D'OR

-----  
Arrondissement  
de  
BEAUNE  
-----

Convocation du  
04 décembre 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
-----

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Président.

**MEMBRES TITULAIRES** : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Claude CHARLES.

**EXCUSES** : Gilles SEGUIN, Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sonia LOTH, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Jacques MERRA, Claude LEFELS, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Jean-Louis RAILLARD.

**ABSENTS** : Jean-Paul SERAFIN, Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

**POUVOIRS** : Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Christophe LUCAND a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Claude LEFELS a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Jean-Louis RAILLARD a donné pouvoir à Jean-Claude GAILLARD.

**SECRETARE DE SEANCE** : Valérie DUREUIL.

-----  
**C/24/121 - OBJET : EAU POTABLE – VOTE DES TARIFS 2025**  
-----

Vu les disparités sur tout le territoire et la multiplicité des tarifs d'eau potable sur les différents secteurs géographiques constituant la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

Considérant la volonté d'harmonisation des tarifs enclenchée en 2019 pour 6 ans,

Vu les nouvelles directives de l'agence de l'eau présentées au point 4.  
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation Eau Potable du 04 décembre 2024,

Des tarifs harmonisés seront appliqués en régie comme en secteur de Délégation de Service Public sur les tarifs 2025

### 1- En Régie, l'harmonisation de tarifs donne ceci :

	Nuits-Saint-Georges	Villars Fontaine	Villers La-Faye	Territoire ex CC Gevrey	Segrois
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>					
Consommation Usager en € HT/m <sup>3</sup>	1.78 €	1.78 €	1.78 €	1.78 €	1.78 €
dont redevance en € HT/m <sup>3</sup>	1.78 €	1.78 €	1.78 €	1.78 €	1.78 €
dont Fonds Financier de Renouvellement (FFR) - € HT/m <sup>3</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Tarifs Piscine intercommunale	1.50 €				
Tarifs industriels catégorie 1	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Tarifs industriels catégorie 2	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Abonnement base compteur calibre 15mm	46.05 €	46.05 €	46.05 €	46.05 €	46.05 €
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					
Redevance prélèvement de la Ressource en eau. € HT/m <sup>3</sup> Agence de l'eau	0.073 €	0.073 €	0.073 €	0.073 €	0.073 €
Redevance sur la consommation en eau potable € HT/m <sup>3</sup> . Agence de l'eau	0.43 €	0.43 €	0.43 €	0.43 €	0.43 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. € HT/m <sup>3</sup> - Agence de l'eau	0.01 €	0.01 €	0.01 €	0.01 €	0.01 €
<b>TOTAL HT USAGERS</b> Hors abonnement	2.2930 €	2.2930 €	2.2930 €	2.2930 €	2.2930 €
<b>TOTAL HT USAGERS</b> avec abonnement Base consommation 120m <sup>3</sup>	321.21 €	321.21 €	321.21 €	321.21 €	321.21 €
<b>TOTAL PRIX USAGERS</b> au m <sup>3</sup>	2.6768 €	2.6768 €	2.6768 €	2.6768 €	2.6768 €

Communes du territoire Ex CC Gevrey : Bévy, Brochon, Chambœuf, Chambolle-Musigny, Chevannes, Collonges-lès-Bévy, Couchey, Curley, Cutil-Vergy, Détain-et-Bruant, Gevrey-Chambertin, L'Etang-Vergy, Fixin, Messanges, Morey-Saint-Denis, Reulle-Vergy, Semezanges, Ternant, Urcy, Valforêt

FORFAIT ABONNEMENT par type de compteur	Nuits- Saint- Georges	Villars Fontaine	Villers La-Faye	Territoire ex CC Gevrey	Segrois	
Calibre 15	46.05 €	46.05 €	46.05 €	46.05 €	46.05 €	PARTICULIERS
Calibre 20	49.34 €	49.34 €	49.34 €	49.34 €	49.34 €	
Calibre 30	56.93 €	56.93 €	56.93 €	56.93 €	56.93 €	
Calibre 40	90.40 €	90.40 €	90.40 €	90.40 €	90.40 €	INDUSTRIELS
Calibre 50	140.72 €	140.72 €	140.72 €	140.72 €	140.72 €	
Calibre 60	185.59 €	185.59 €	185.59 €	185.59 €	185.59 €	
Calibre 80	187.45 €	187.45 €	187.45 €	187.45 €	187.45 €	
Calibre 100	233.68 €	233.68 €	233.68 €	233.68 €	233.68 €	

## 2- Tarifs en DSP

L'harmonisation des tarifs s'applique aussi pour les communes en délégation Eau Potable.

	Hautes Côtes	Sud Dijonnais	Premeaux- Prissey	Secteur de Vosne	Plaine de Nuits
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>					
Consommation d'eau en € HT/m <sup>3</sup>	0.5931 €	0.5931 €	0.5931 €	0.5931 €	0.5931 €
dont redevance en € HT/m <sup>3</sup>	0.5931 €	0.5931 €	0.5931 €	0.5931 €	0.5931 €
dont Fonds Financier de Renouvellement (FFR) .€ HT/m <sup>3</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Tarifs industriels catégorie 1	0.56 €	0.56 €	0.56 €	0.56 €	0.56 €
Tarifs industriels catégorie 2	0.56 €	0.56 €	0.56 €	0.56 €	0.56 €
Abonnement base compteur calibre 15mm	16.38 €	16.38 €	16.38 €	16.38 €	16.38 €

<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					
Redevance prélèvement de la Ressource en eau. € HT/m <sup>3</sup> Agence de l'eau	0.1060 €	0.1060 €	0.1060 €	0.1060 €	0.1060 €
Redevance sur la consommation en eau potable € HT/m <sup>3</sup> . Agence de l'eau	0.43 €	0.43 €	0.43 €	0.43 €	0.43 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. € HT/m <sup>3</sup> - Agence de l'eau	0.01 €	0.01 €	0.01 €	0.01 €	0.01 €
<b>TOTAL HT USAGERS (hors part délégataire) hors abonnement</b>	<b>1.1391 €</b>				
<b>TOTAL HT USAGERS (hors part délégataire) avec abonnement</b> Base consommation 120m <sup>3</sup>	<b>153.072 €</b>				
<b>TOTAL PRIX USAGERS au m<sup>3</sup> (hors part délégataire)</b>	<b>1.2756 €</b>				

(1) Communes Hautes-Côtes : Arcenant, Chauv, Fussey, Magny-les-Villers, Marey-lès-Fussey, Meuilley

(2) Communes Sud Dijonnais : Barges, Broindon, Corcelles-lès-Cîteaux, Epernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey, Saint-Bernard, Saint Nicolas-les-Cîteaux, Saint-Philibert, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-rue, Savouges, Villebichot

(3) Communes Secteur de Vosne : Flagey-Echézeaux, Gilly-les-Cîteaux, Vosne-Romanée, Vougeot

(4) Communes Plaine de Nuits : Agencourt, Argilly, Boncourt-le-bois, Comblanchien, Corgoloin, Gerland, Quincey, Villy-le-moutier.

### 3- Tarifs prestations de service en eau potable

TYPES D'INTERVENTION	Prix unitaire en €HT (TVA à 10% ou 20 %)
Ouverture ou fermeture d'un branchement	40,06
Forfait déplacement/intervention à la demande de l'utilisateur	62,95
Heure de l'agent	Sur devis
Création de branchement d'eau	Sur devis
Frais d'étalonnage compteur et transport en sus	En réel

### 4- Les nouvelles directives de l'Agence de l'Eau

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Agence de l'Eau modifie le type de redevances qui apparaîtront sur les factures.

Les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte seront remplacées par la redevance sur la consommation, à laquelle s'ajoute la redevance performance des réseaux d'eau potable.

La redevance prélèvement est maintenue à l'identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs communautaires de l'eau potable comme présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,  
Pascal GRAPPIN.

